

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 avril 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-04-312 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 avril 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y déplaçant le point 16.1 au point 5.5 et en y ajoutant le point suivant :

5.6 Acquisition / Lot 1 545 386 / 405, avenue Saint-Charles / Hôtel de Ville

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017 et séance extraordinaire du 10 avril 2017

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

4.4 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2017 / Achat de billets

4.5 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2017 / Aide financière

4.6 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2017 / Commandite

4.7 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) / Aide financière

4.8 MRC de la Haute-Yamaska / Dénonciation des nouveaux critères de performance / Programme de redistribution des redevances aux municipalités 2017 / Élimination des matières résiduelles / Appui

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Règlement d'emprunt n° 1643-02 / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Abrogation du Règlement n° 1643-01 / Secteur intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

- 5.4 Acquisition / Lots 4 981 056 et 4 932 221 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
 - 5.5 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours en injonction / 270, rue Valois / Lot 1 545 636 / Usage non conforme
 - 5.6 Acquisition / Lot 1 545 386 / 405, avenue Saint-Charles / Hôtel de Ville
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 mars 2017
 - 6.2 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts / Parcs Esther-Blondin et de Dorion-Gardens / Terrains de tennis
 - 6.3 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes / Aide financière
- 7. Ressources humaines**
- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Inspectrice à la réglementation
 - 7.3 Lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
 - 7.4 Transaction reçu-quittance / Règlement de grief / Accord sur indemnité de remplacement du revenu / Autorisations de signature
 - 7.5 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 17 janvier 2017
 - 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Structure organisationnelle / Modifications complémentaires
 - 7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Directeur
 - 7.8 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination / Chef de section – Patrouille municipale
 - 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Directeur
 - 7.10 Service des loisirs et de la culture / Fin d'emploi
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 11.1 Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2016-2017 / Remboursement
 - 11.2 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Finale des jeux du Québec 2017 / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 16. Urbanisme**
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
- 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1736 / Acquisition d'un camion-échelle d'incendie
 - 18.2 Adoption / Règlement n° 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue

- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée
- 18.5 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1739 / Surveillance / Honoraires professionnels / Réfection de la route Harwood et tous les travaux connexes / Entre les autoroutes 40 et 20
- 18.6 Avis de motion / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-04-313 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et celui de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-04-314 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-04-315 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2017 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéficiaires sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et aménagements pour la communauté pincourtoise;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat d'une paire de billets au montant de 200 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 6 juillet 2017 au Théâtre des Cascades;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-316 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue de la 14^e édition du Relais pour la vie à Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer a pour mission l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue du Relais pour la vie à Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 26 mai 2017 au Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare;

QUE cette somme soit remise, le cas échéant, au nom d'une ou plusieurs équipes provenant de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-317 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au gala organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 7 500 \$, soit une commandite « premier volet » de 5 000 \$ ainsi qu'une commandite « deuxième volet » de 2 500 \$, soit versé à la CCIVS dans le cadre de la tenue du gala de la CCIVS qui se tiendra le 4 mai 2017;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-318 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) pour l'acquisition de biens mobiliers;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est d'offrir du répit aux parents et/ou tuteurs d'enfants vivant avec un handicap physique ou intellectuel, atteint d'autisme ou de trouble envahissant du développement, avec des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 150 \$ soit versé à l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) à titre d'aide financière pour l'acquisition de biens mobiliers;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-319 MRC de la Haute-Yamaska / Dénonciation des nouveaux critères de performance / Programme de redistribution des redevances aux municipalités 2017 / Élimination des matières résiduelles / Appui

CONSIDÉRANT la demande d'appui par la résolution 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT la demande d'appui par la résolution 17-03-22-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances à l'élimination le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce nouveau cadre normatif pénalisera les MRC et les municipalités du fait que les modifications apportées agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute des revenus importants sans les avoir prévenu avant la préparation des budgets 2017;

CONSIDÉRANT que cette situation ajoute un fardeau fiscal aux citoyens ainsi qu'à toutes les MRC et municipalités ayant déployé des efforts pour mettre en valeur les matières résiduelles et organiques;

CONSIDÉRANT que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC sont conçus afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières résiduelles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente, soit 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la MRC de la Haute-Yamaska en dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir ses incitatifs afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les MRC et les municipalités pour recycler les matières résiduelles et organiques;

DE DÉPLORER auprès du MDDELCC que les MRC et les municipalités sont pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-04-320 Règlement d'emprunt n° 1643-02 / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Abrogation du Règlement n° 1643-01 / Secteur intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 18 avril 2017 pour le Règlement d'emprunt n° 1643-02 intitulé :

« Règlement aux fins d'abroger le Règlement n° 1643-01 et de modifier les clauses de taxation et les plans de taxation du Règlement n° 1643 »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1643-02 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

17-04-321 Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des

plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 18 avril 2017 pour le Règlement d'emprunt n° 1691-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1691 afin de retirer l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945), modifier les clauses de taxation et les plans de taxation et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux cent treize mille dollars (213 000 \$) »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1691-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

17-04-322 Acquisition / Lots 4 981 056 et 4 932 221 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT le plan directeur du boulevard de la Cité-des-Jeunes réalisé dans le cadre de l'étude d'impact sur l'amélioration du réseau artériel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des lots 4 981 056 et 4 932 221, respectivement d'une superficie de 1 137,6 mètres carrés et 2 175,3 mètres carrés, à des fins municipales et notamment pour l'emprise future côté nord dudit boulevard;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits lots consent à leur cession en faveur de la Ville pour un montant de 356 700 \$ sur la base des rapports de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, datés du 27 février 2017, le tout suivant une lettre de consentement datée du 29 mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, des lots 4 981 056 et 4 932 221;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre le paiement, au moment opportun, à la demande de la greffière adjointe;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-323 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours en injonction / 270, rue Valois / Lot 1 545 636 / Usage non conforme

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin d'entreprendre, pour et au nom de la Ville, tout recours utile afin de faire cesser tout usage non conforme à la réglementation municipale ayant cours sur un immeuble sis au 270, rue Valois;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-324 Acquisition / Lot 1 545 386 / 405, avenue Saint-Charles / Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le bail pour les locaux actuels de l'hôtel de ville prend fin en avril 2019 et que l'immeuble situé au 2555, rue Dutrisac est actuellement à vendre;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil à l'effet d'être propriétaire de son hôtel de ville, et ce, puisque ce monument constitue un symbole et un lieu de rassemblement pour les citoyens devenant le reflet de notre communauté;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour ériger le futur hôtel de ville, soit le 405, avenue Saint-Charles, se situe au cœur de la Ville, de la lanrière patrimoniale de l'avenue Saint-Charles et d'édifices institutionnels d'intérêts;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit immeuble désire préserver l'actuelle vocation communautaire et institutionnelle du site et assurer son accès à tous les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT que ce site unique d'une superficie de 17 441,5 mètres carrés constitue un joyau et qu'il est important pour la Ville d'assurer sa conservation à des fins publiques;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit lot consent à sa cession en faveur de la Ville, le tout pour un montant total de 1,1 million de dollars, le tout suivant une résolution de son conseil d'administration datée du 8 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, du lot 1 545 386 correspondant au 405, avenue Saint-Charles pour un montant total de 1,1 million de dollars, le tout selon les conditions conformes à celles mentionnées à la recommandation de la greffière adjointe datée du 7 avril 2017;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre, au moment opportun, le paiement sur demande de la greffière adjointe;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-325 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 mars 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 31 mars 2017 totalisant un montant de 2 132 389,87 \$.

17-04-326 Financement de travaux par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts / Parcs Esther-Blondin et de Dorion-Gardens / Terrains de tennis

CONSIDÉRANT que certaines dépenses reliées à différents projets d'aménagement de parcs autorisées par bons de commande en vertu de la politique de délégation n'ont pas fait l'objet de résolutions;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont trait à l'agrandissement du parc Esther-Blondin, aux travaux de construction d'une trainée drainante au parc de Dorion-Gardens ainsi qu'au marquage lors de la réfection des terrains de tennis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE financer par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, les frais suivants :

- La somme de 998,73 \$ pour l'agrandissement du parc Esther-Blondin;
- La somme de 12 523,55 \$ pour les travaux de construction d'une trainée drainante au parc de Dorion-Gardens;
- La somme de 1 049,88 \$ pour les frais supplémentaires encourus pour le marquage lors de la réfection des terrains de tennis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-327 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes / Aide financière

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes (CMCJ);

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu dans son budget 2017 une enveloppe budgétaire pour soutenir les opérations du CMCJ au bénéfice des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le bâtiment appartient à la ville;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme CMCJ datée du 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT la Ville souhaite aider financièrement l'organisme en lui versant des honoraires pour couvrir les frais d'électricité et de gaz naturel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient versés au CMCJ des honoraires équivalents aux frais énergétiques, soit une somme de 231 950 \$ plus les taxes applicables;

QUE le trésorier soit autorisé à verser mensuellement 1/12 de cette somme pour l'année 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-328 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 6 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-329 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Inspectrice à la réglementation

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Élise Tremblay, inspectrice à la réglementation au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 27 mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Élise Tremblay, inspectrice à la réglementation au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 13 mai 2017;

QUE la Ville remercie M^{me} Élise Tremblay pour son travail et son implication au cours de son passage au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

17-04-330 Lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la conseillère principale du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion concernant la modification aux taux de présence annuels aux entraînements et/ou aux pratiques selon le calendrier de l'Employeur.

« ADOPTÉE »

17-04-331 Transaction reçu-quittance / Règlement de grief / Accord sur indemnité de remplacement du revenu / Autorisations de signature

CONSIDÉRANT la réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail d'un ancien employé de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère principale ainsi que de la conseillère - Santé, sécurité et mieux-être au travail en regard de l'intérêt de la Ville à signer l'accord ainsi que la transaction reçu-quittance en vertu des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*, lesquels ont été rédigés par la conciliatrice du Tribunal Administratif du Travail;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le directeur général et le représentant dûment autorisé par l'employeur à signer, pour et au nom de la Ville, l'accord sur la base salariale à retenir aux fins du calcul de l'indemnité de remplacement de revenu ainsi que la transaction reçu-quittance en vertu des articles des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'ancien employé ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-332 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 17 janvier 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 17 janvier 2017 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-04-333 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Structure organisationnelle / Modifications complémentaires

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le projet pilote en matière de sécurité publique instauré en juin 2015 qui a donné lieu notamment à l'embauche contractuelle d'un coordonnateur à la patrouille municipale;

CONSIDÉRANT la présentation par M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, au conseil municipal le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à la structure organisationnelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de chef de section – Patrouille municipale soit créé au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 19 avril 2017;

QUE le chef de section – Patrouille municipale relève du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QU'il est entendu que le poste de chef de section – Patrouille municipale se situe à la classe 13 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

17-04-334 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Directeur

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-828;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général en date du 5 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Olivier Van Neste dans son poste de directeur au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 19 avril 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Van Neste.

« ADOPTÉE »

17-04-335 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination / Chef de section – Patrouille municipale

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-333 modifiant la structure organisationnelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville nomme M. Christophe Allitt au poste régulier à temps complet de chef de section – Patrouille municipale à compter du 19 avril 2017, au salaire prévu à la classe 13 - échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

QUE M. Allitt soit intégré à ladite Entente et qu'il bénéficie de son intégralité;

QU'il est entendu que M. Allitt est réputé avoir complété sa période de probation de six mois puisqu'il assumait les fonctions de coordonnateur à la patrouille municipale en vertu d'un contrat de travail individuel depuis le 2 juin 2015;

QU'il soit également entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou tout autre document ayant une valeur légale et notamment, met fin au contrat individuel de travail liant M. Allitt à la Ville;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Allitt;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-336 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Directeur

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-828;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général, en date du 5 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Bruno Possa dans son poste de directeur au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 avril 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Possa.

« ADOPTÉE »

17-04-337 Service des loisirs et de la culture / Fin d'emploi

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations présenté au conseil municipal par M. Martin Houde, directeur général, le 27 mars 2017 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 1315;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés justifiaient la fin d'emploi de l'employé n° 1315 et que celui-ci en a été dûment informé tel qu'en fait foi la correspondance datée de ce même jour;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la décision du directeur ainsi que des gestionnaires du service concerné de mettre fin à l'emploi de l'employé n° 1315, et ce, à compter du 29 mars 2017;

QUE le directeur général et tous les directeurs ou employés concernés soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

17-04-338 Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2016-2017 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion une somme de 2 975 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2016-2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-339 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Finale des jeux du Québec 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT que Élodie Roussel est une athlète d'âge mineur membre du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'elle a participé à la finale des Jeux du Québec qui s'est tenue du 25 au 27 février 2017 à Alma;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à titre d'aide financière pour Élodie Roussel en vertu de sa participation à la finale des Jeux du Québec du 25 au 27 février 2017 à Alma;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-340 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1736 / Acquisition d'un camion-échelle d'incendie

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1736 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1736 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion-échelle d'incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt d'un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

17-04-341 Adoption / Règlement n° 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-14 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions et des limitations de stationnement sur les rues Boileau, Brodeur et Lartigue ».

« ADOPTÉE »

17-04-342 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-255 / Zonage / Marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 avril 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-255 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-255 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes édictées à l'article 3.2.32 relatif aux marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-04-343 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1739 / Surveillance / Honoraires professionnels / Réfection de la route Harwood et tous les travaux connexes / Entre les autoroutes 40 et 20

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réfection de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20, y incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense de 7 377 000 \$ et un emprunt de 3 765 185 \$ à ces fins.

17-04-344 Avis de motion / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie).

17-04-345 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tenue d'un tournoi de volleyball de plage sur le site du parc Paul-Gérin-Lajoie au profit du Centre Prénatal et Jeunes Familles le 15 juillet 2017;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant le Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 17 mai 2017;

- Mise en place d'une bannière temporaire annonçant la Semaine de l'action bénévole 2017;
- Fermeture partielle du croissant de la 7^e Avenue pour la tenue d'un barbecue de quartier le 1^{er} avril;
- Tenue du triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine le 16 juin 2017;
- Tenue d'un tournoi de volleyball de plage, vente de nourriture et de produits alcoolisés sur le site du parc Paul-Gérin-Lajoie au profit du Club de volleyball Citadins les 8 et 9 juillet 2017;
- Tournoi de volleyball de plage sur le site du parc Paul-Gérin-Lajoie au profit de l'association Les Amis d'Éliane le 2 juillet 2017;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant le Défi têtes rasées Leucan qui se tiendra le 4 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-04-346 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-04-347 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-04-348 Levée de la séance

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
 Greffière adjointe